ASFFOR

Association
des Sociétés et Groupements
Fonciers et Forestiers

EXERCICE 2010 (Extrait)

A.S.F.F.O.R.

ASSOCIATION DES SOCIETES ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 102 rue Réaumur - 75002 PARIS

Président

M. Pierre ACHARD

Vice-présidents

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA NONCIATURE

Représenté par Mme Catherine BOUCHARD (Crédit Agricole)

GROUPEMENT FORESTIER DES DOUZE FORÊTS

Représenté par M. Renaud des PORTES de la FOSSE et M. Hubert CHEVALIER, représentant suppléant (UFFI REAM)

Administrateurs

GROUPEMENT FORESTIER DE BAUFFREMONT

Représenté par M. Michel PITARD (SGFF)

GROUPEMENT FORESTIER DE BEAUSEJOUR

Représenté par M. Gilles de HAUT de SIGY

GROUPEMENT FORESTIER DE CHESNAIE-PINSONNELLERIE

Représenté par M. Jean-Pierre GUERIN et Mme Laurence ZATOUT, représentant suppléant (Caisse des Dépôts)

GROUPEMENT FORESTIER DE LA COMPAGNIE DES LANDES

Représenté par M. Laurent PIERMONT (Société Forestière de la Caisse des Dépôts)

GROUPEMENT FORESTIER FRUCTIFORÊTS 1

Représenté par M. Marc PETILLOT et M. Alain PIVERT, représentant suppléant (AEW Europe)

GROUPEMENT FORESTIER DES HARCHOLINS

Représenté par M. Alain KUENTZ (AMUNDI Immobilier)

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE U.G.I.F.O.R.

Représentée par M. Christophe LEBRUN (AXA)

Secrétaire Permanent

M. Jean-Yves HENRY

Secrétaire suppléant

M. Michel PITARD

Contrôleur des comptes SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE U.G.I.F.O.R.

Représentée par M. Christophe LEBRUN

Trésorier

GROUPEMENT FORESTIER DE CHESNAIE-PINSONNELLERIE

Représentée par M. M. Jean-Pierre GUERIN

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis afin de vous présenter l'activité du vingtième huitième exercice social de votre Association et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

LA CONJONCTURE 1

Des systèmes financiers toujours fragiles

À l'horizon de mi-2011, les banques centrales des principales économies avancées conserveraient des politiques monétaires accommodantes. Jugeant le haut niveau du chômage et la faiblesse de l'inflation peu conformes à son double mandat de plein emploi et d'inflation modérée, la Fed a annoncé un programme d'achat d'actifs jusqu'en juin 2011 (« QE2 », cf. éclairage). Au Japon également, la Banque centrale a injecté des liquidités début septembre pour limiter les effets récessifs de l'appréciation du yen cet été.

Malgré les efforts des autorités monétaires, les conditions de financement des entreprises et des ménages restent peu favorables, bien qu'en cours d'amélioration. Aux États-Unis, le désendettement des agents privés se poursuit, malgré l'assouplissement des conditions d'octroi du crédit bancaire. En zone euro, la hausse de la distribution de crédits s'accompagne globalement d'un durcissement des conditions de financement, excepté en Allemagne et en France.

Depuis la fin de l'été, de nouvelles tensions sont apparues autour des dettes souveraines de certains États de la zone euro, en particulier en Irlande, au Portugal, voire en Espagne et en Italie.

Ce regain de pression autour des dettes souveraines européennes a contribué à un mouvement de dépréciation de l'euro par rapport au dollar, alors que l'euro s'était beaucoup apprécié ces derniers mois après l'annonce du « QE2 ».

Des politiques budgétaires plus restrictives

Aux États-Unis et au Japon, le soutien budgétaire à l'activité serait moins prononcé à l'horizon de la prévision. Aux États-Unis, les montants versés aux ménages sous forme de crédits d'impôts et d'allocations chômage resteraient substantiels. Les dépenses d'investissement public continueraient de soutenir l'activité américaine, mais les États réduiraient leurs dépenses de fonctionnement pour équilibrer leurs budgets. Au Japon, la fin de la prime à la casse début septembre serait suivie d'un net recul de la consommation automobile au quatrième trimestre. La prolongation des éco-points (subventions à l'achat de biens électroménagers respectueux de l'environnement), jusqu'en mars 2011, ne stimulerait que faiblement la consommation nippone. En revanche, la hausse des dépenses publiques, annoncée en novembre 2010, viendrait soutenir l'activité japonaise début 2011.

¹ Source INSEE – conjoncture française et note de conjoncture – décembre 2010

En Europe, des stratégies de consolidation des finances publiques seront mises en oeuvre début 2011. En Espagne, alors que le taux de TVA a déjà été relevé de 2 points au 1er juillet dernier, et que les impôts ont augmenté, les prestations sociales vont baisser début 2011. Au Royaume-Uni, le taux principal de TVA sera relevé de 2,5 points au premier janvier 2011, tandis qu'une nouvelle hausse de l'impôt sur le revenu et une baisse des prestations sociales sont programmées à partir du deuxième trimestre 2011. En Italie, alors que les incitations fiscales à l'investissement des entreprises se sont arrêtées en juin 2010, les prestations sociales devraient diminuer. En Allemagne, bien que les baisses d'impôts instaurées dans le cadre du plan de relance soient maintenues, le gouvernement prévoit un durcissement des conditions d'attribution des prestations sociales, et une hausse des cotisations sociales et des impôts sur les entreprises. Enfin, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Italie, les dépenses publiques devraient fortement ralentir au cours des prochains trimestres.

Les pays émergents cherchent leur rythme

Au troisième trimestre 2010, la croissance des grands pays émergents d'Asie a fléchi, sous l'effet conjugué de la fin des mesures de soutien budgétaire, du durcissement de la politique monétaire, notamment en Chine, et du ralentissement de la demande des économies avancées.

Au quatrième trimestre 2010, ces effets seraient toujours visibles. Mais la dépréciation du yuan favoriserait la production de la Chine au détriment de ses partenaires commerciaux.

L'accélération de la demande adressée à la production chinoise a cependant accentué les tensions inflationnistes. En réponse, les autorités chinoises ont relevé le taux des réserves obligatoires détenues par les banques en octobre puis en novembre. Ce resserrement de la politique monétaire en Chine pèserait sur la demande interne, et le yuan finirait par s'apprécier. À l'horizon de la prévision, les autres pays émergents d'Asie de l'Est bénéficieraient de cette perte de compétitivité de leur voisin, mais seraient pénalisés par le ralentissement de la demande en Chine et dans les économies avancées : leur activité accélèrerait peu.

D'une façon générale, les gouvernements des principaux pays émergents ont des difficultés à conjuguer leurs objectifs de plein emploi et d'inflation modérée. Au cours de ces derniers mois, ils ont été confrontés, comme en Chine, à la montée des tensions inflationnistes, en dépit de politiques économiques plus restrictives. Soutenus par le dynamisme de la demande interne, l'inflation y a été accentuée par le rebond des prix des matières premières, et en particulier des produits agricoles. En outre, les importantes entrées de capitaux étrangers viennent renforcer les tensions inflationnistes domestiques. Compte tenu de ces risques, la croissance actuelle de l'activité des pays émergents semble peu soutenable : dans notre scénario, elle reviendrait vers sa tendance.

Les pays avancés ralentiraient

Au troisième trimestre, les économies avancées ont crû plus fortement que prévu dans le point de conjoncture d'octobre 2010 (+0,6 % contre +0,4 % en prévision). La consommation des ménages a surpris par son dynamisme, notamment au Japon, où les ménages ont anticipé leurs achats automobiles avant la fin de la prime à la casse début septembre.

À l'horizon de la prévision, certains des moteurs de la croissance, comme le soutien par les plans de relance, l'impulsion des pays émergents et la reconstitution des stocks, perdraient progressivement en intensité.

La consommation des ménages freinerait nettement (+0,2 % par trimestre jusqu'à la mi-2011 après +0,6 % au troisième trimestre). Les revenus des ménages augmenteraient modérément. Le moindre soutien des mesures de relance au Japon et la mise en oeuvre des politiques de consolidation budgétaire en zone euro et au Royaume Uni pèseraient globalement sur leur pouvoir d'achat. En raison de perspectives de débouchés moins favorables, les entreprises freineraient quelque peu leurs dépenses d'investissement. Au total, les économies avancées ralentiraient dès le quatrième trimestre 2010 (+0,4 % par trimestre jusqu'au deuxième trimestre 2011, après +0,6 % au troisième trimestre 2010).

La demande étrangère adressée à la France ralentirait dans le sillage du commerce mondial

Au cours des prochains trimestres, le commerce mondial freinerait, en lien avec la modération de la demande dans la plupart des économies. Dans son sillage, la demande étrangère adressée à la France ralentirait également : +1,0 % au quatrième trimestre comme au troisième trimestre 2010. Elle resterait sur ce rythme au premier semestre 2011.

La croissance française se maintiendrait sur la tendance observée depuis la sortie de récession

À court terme, les perspectives d'activité, telles qu'elles sont retracées dans les enquêtes de conjoncture, restent favorables. Dans les services et l'industrie manufacturière, les indicateurs de climat des affaires se situent en novembre à des niveaux légèrement supérieurs à leur moyenne de long terme. Ils signalent toujours une expansion, voire une accélération, de l'activité au quatrième trimestre. Le climat des affaires dans la construction, tout en restant à un niveau bas, se redresse quelque peu depuis le début de l'année 2010.

Dans le sillage du commerce mondial, la demande étrangère adressée à la France ralentirait pourtant : jusqu'à la fin du premier semestre, elle évoluerait à un rythme d'environ +1,0 % par trimestre, inférieur à sa tendance de long terme. En outre, les effets favorables de la dépréciation de l'euro au premier trimestre 2010 s'estomperaient. Le soutien des exportations à la croissance s'affaiblirait donc progressivement, mais celui de la demande intérieure se prolongerait. La consommation des ménages continuerait de progresser, avec un profil trimestriel marqué par les effets de la prime à la casse, et l'investissement en construction se redresserait lentement.

Au quatrième trimestre 2010, l'économie française croîtrait ainsi à un rythme de 0,5 % et sur l'ensemble de l'année 2010, la croissance en France s'établirait à 1,6 %. Au premier semestre 2011, le taux de croissance de l'activité fléchirait ensuite légèrement : il atteindrait 0,3 % au premier trimestre et 0,4 % au deuxième trimestre. Sur l'ensemble de la période de prévision, l'économie française se maintiendrait ainsi sur la tendance qu'elle connaît depuis la sortie de récession.

La marché du travail en France poursuit sa lente amélioration

Au regard de la baisse de l'activité, l'ajustement de l'emploi pendant la crise est resté modéré. Le redémarrage observé depuis début 2010 est également plus important que ne le laisseraient attendre les comportements passés. À l'horizon de prévision, ce dynamisme de l'emploi se poursuivrait. L'emploi continuerait de progresser, à un rythme modéré: les créations d'emploi dans le secteur marchand non agricole seraient de l'ordre de 51 000 au second semestre 2010 et de 50 000 au premier semestre 2011.

Au troisième trimestre 2010, le taux de chômage s'est établi à 9,3 % de la population active en France métropolitaine (respectivement 9,7 % y compris Dom) . Il continuerait de baisser lentement et atteindrait 9,1 % à la mi-2011 (respectivement 9,5 %).

La situation toujours dégradée du marché du travail pèserait sur les salaires : le salaire moyen par tête progresserait à peine plus rapidement que l'inflation à l'horizon de mi-2011. Les gains de salaires réels seraient donc faibles, de l'ordre de 0,1 % par trimestre.

Toujours en France, le secteur de la construction sur la voie d'un lent rétablissement

Dans le secteur du bâtiment, le climat des affaires retracé par les enquêtes s'est redressé. L'évolution des mises en chantier de logements neufs et le dynamisme de la demande de crédit suggèrent également que l'investissement des ménages en logements progresserait sur les trois trimestres de prévision.

Parallèlement, l'investissement des entreprises en construction retrouverait un taux de croissance positif au deuxième trimestre 2011. Après une contraction ininterrompue depuis le deuxième trimestre 2008, l'activité de la construction renouerait donc avec la croissance à l'horizon de la prévision.

LE MARCHE DES BOIS

Dans un contexte de reprise économique, le marché des bois retrouve de la vigueur. La demande progresse sensiblement et les prix, tant en résineux qu'en chêne, retrouvent graduellement leurs niveaux de 2008. Ainsi à l'ONF, le prix moyen des bois, toutes essences et qualités confondues, remonte à 31.9 €/ m3 en 2010, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2009. Le marché du hêtre demeure néanmoins difficile et le secteur aquitain reste perturbé par la tempête Klaus et ses conséquences.

Le contexte des échanges internationaux

En dépit de la contraction observée durant la période située entre le quatrième trimestre 2008 et la fin du deuxième trimestre 2009, la balance commerciale de la filière bois demeure structurellement a un niveau de déficit élevé.

Aussi et de façon paradoxale, la reprise économique constatée en 2010 s'est traduite par un alourdissement de ce déficit qui a atteint 5,9 milliards d'euros au 31 juillet 2010 (sur 12 mois).

Le marché des chablis de la tempête Klaus

Même si progressivement les bois issus de la tempête qui a sévi en janvier 2009 sont récoltés, l'année 2010 aura du faire face à de arrivées supplémentaires de bois liées à de fortes attaques d'un insecte, les scolytes.

Ces nouvelles exploitations, pour autant que faire se peut limiter les attaques et valoriser les produits, ont commencé au début de l'été. Selon les estimations réalisées, 5 millions de m3 de bois devraient s'ajouter aux 40 millions de m3 renversés par la tempête Klaus.

Fort heureusement cet afflux de matière première sur le marché ne semble pas avoir eu de conséquence négative supplémentaire sur les prix, en reprise dès le début de l'année, toutes catégories de bois confondues.

Fin 2010, le bilan global concernant les chablis est le suivant :

- o 26,5 millions de m³ exploités,
- o 18 millions de m3 vendus (dont 4,5 à l'export),
- o et 8,5 millions de m3 stockés.

Le marché des sciages et des produits transformés

Les sciages

Le redressement de notre économie, qui bénéficie notamment à l'immobilier et aux emballages industriels, affecte notre balance commerciale « résineuse ». Ainsi au 31 juillet

2010, les échanges de sciages résineux progressent sur douze mois mais beaucoup plus pour les importations (+17% à 690 millions d'Euros) que pour nos exportations (+18% à 93 millions d'Euros). En la matière, notre reprise profite aux scieurs étrangers.

Les volumes de sciages feuillus continuent de régresser, tant pour les exportations (chêne -8 %, hêtre -29 %), que pour les importations. Cette évolution, qui touche les deux essences phares de notre forêt, est désormais structurelle : nos exportations de grumes progressent (chêne + 60 %, hêtre + 33 %), au détriment des bois travaillés en France! Le solde commercial du chêne se stabilise à 57 millions d'euros alors que celui du hêtre se replie encore à 15 millions d'euros.

Le marché des panneaux

La situation est contrastée avec une reprise profitable aux placages et aux panneaux de particules durant le premier semestre 2010. En revanche les contreplaqués et les panneaux de fibres continuent de souffrir de la concurrence des pays émergents avec un déficit commercial qui se dégrade respectivement à 84 millions d'euros et 132 millions d'euros.

Seuls les panneaux de particules présentent un excédent commercial qui se chiffre à 79 millions d'euros.

• Le marché des autres produits transformés

La tonnellerie, très affectée par la crise depuis la fin d'année 2008, se redresse au premier semestre 2010 avec un excédent commercial de 202 millions d'euros. Nos principaux clients à l'exportation demeurent les Etats-Unis, l'Espagne et l'Australie avec respectivement 32 %, 12 % et 11 % de parts de marché.

Le marché des meubles et des sièges en bois présente un déficit de 2,1 milliards d'euros, sur les douze derniers mois. Alors que les importations diminuent (-2%), les exportations plongent (-16 %), et plus inquiétant, ne se redressent pas au premier semestre 2010.

Structurellement déficitaire, la balance commerciale des pâtes à papier est aggravée par la reprise économique, les importations (+17 %) progressant plus vite que les exportations (+15 %).

Le marché des bois

Les résineux :

Sapin – Epicéa – Douglas – Pin Laricio

La demande en bois résineux et notamment en Epicéa a été très soutenue malgré l'impact de crise sur la construction. Depuis le second trimestre 2010, le dynamisme de la demande en Epicéa des scieries françaises conjugués aux besoins des scieries allemandes, belges et suisses participent au retour à des niveaux de prix d'avant crise. Malgré le tassement des prix observé en fin d'année et début 2011, les épicéas, dont les stocks en plaine sont affectés depuis quelques années par des problèmes sanitaires continuent à être très recherchés dans le quart nord-est de la France.

Moins sensible à la crise, les prix des Douglas et Mélèze n'avaient baissé que de 5-10% en 2009, contre -15 % pour les résineux blancs. Le niveau de prix d'avant crise a été pratiquement rattrapé depuis le 3^{ème} trimestre 2010 et apparaît stable depuis.

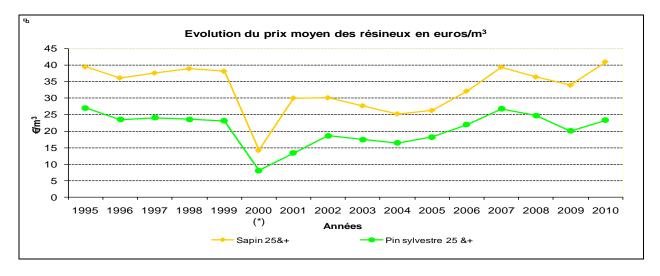
Pin maritime

Le marché reste toujours affecté par la tempête de 2009 et il a été aggravé par les nouvelles coupes sanitaires liées aux attaques de scolytes du printemps 2010.

Le bois de trituration est recherché par les papetiers et les usines de panneaux subissent la concurrence des nouveaux débouchés en énergie. Les prix sont à la hausse (+ 50 %) mais à un niveau toujours faible (3 à 5 €/T)!

Le prix des bois destinés aux petits sciages (arbres issus de la tempête bois d'œuvre scolytés) demeurent éloignés des prix d'avant janvier 2009 (8 à 15 €/T).

En dépit de flux limités les bois d'œuvre verts, essentiellement retirés de coupes encore indemnes d'attaque de scolytes, retrouvent des niveaux convenables sans toutefois atteindre les prix d'avant tempête (- 30 % à - 40 %).



Source ASFFOR - ONF - Société Forestière

Les feuillus

Chêne

Avec des volumes vendus en repli de 30%, les prix du chêne avaient connu une forte contraction (- 20 % à - 30 %) en 2009. En 2010 les prix sont en hausse (+ 15 %) et les volumes mis en vente retrouvent progressivement leur niveau d'avant crise. Les ventes destinées au marché chinois reprennent et dynamisent, dans le Nord de la France, le marché des catégories secondaires.

Depuis le début de l'année 2011, la demande en qualité merrain se confirme et devrait avoir un effet bénéfique sur les prix en 2011.

Hêtre

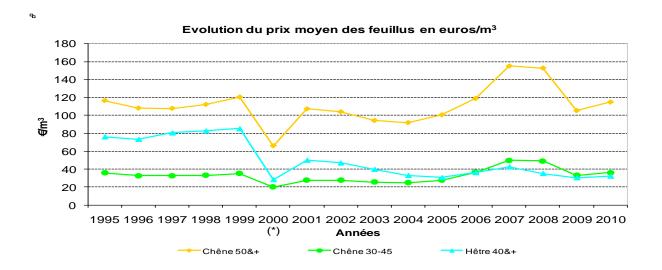
Les cours du hêtre sont sinistrés depuis 2001 et évoluent en dent de scie, au gré des demandes pour l'exportation dont profitent alors les qualités les plus nobles. Au 2nd semestre 2010 les prix se sont légèrement redressés avec une hausse d'environ 5 à 10 %. Lle hêtre s'échange sur pied entre 40 et 50 €/m³, avec quelques marchés à plus de 60 €/m³ (bois de qualité).

Peuplier

La tempête Klaus, qui a affecté de nombreuses peupleraies du Sud de la France, n'a eu qu'un effet réduit sur le prix du bois d'œuvre. Il n'y a pas eu l'engorgement du marché constaté sur le Pin maritime. Depuis début 2010, nous observons un léger redressement des cours du bois de qualité. Les difficultés d'approvisionnement en Okoumé du Gabon semblent favoriser l'usage du peuplier pour la production de contreplaqué (déroulage). Les prix, souvent inférieurs à 30 € du m3, restent malgré tout décevants.

Autres feuillus

Il s'agit souvent de marchés de niches car les volumes traités sont faibles : le frêne s'apprécie à nouveau, les érables sont plus discutés et le merisier hésitant.



Source ASFFOR - ONF - Société Forestière

Bois de trituration bois de feu

Les cours des bois de trituration ont augmenté de 10 % à 40 % selon les essences et les régions. Cette évolution traduit la reprise de l'activité des producteurs de pâte à papier et de panneaux.

La tension sur les bois de trituration ainsi que sur les produits connexes de scieries n'est pas sans conséquence sur le marché industriel du bois énergie, qui même s'il est encore balbutiant, souffre de ces tensions ... au bénéfice des producteurs.

LE MARCHE DES FORÊTS

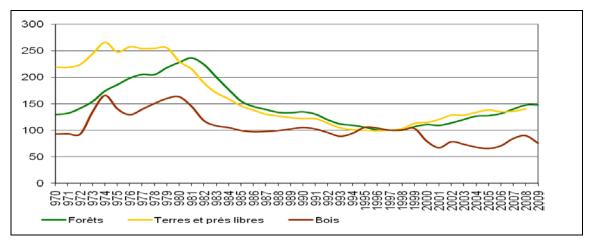
Les statistiques publiées en mai 2010 conjointement par la FN SAFER et la Société Forestière de la Caisse des Dépôts à l'occasion de la sortie de l'indicateur 2009 du marché des forêts mettaient en lumière les effets de la crise financière et immobilière sur le marché des forêts.

Ainsi, la moyenne biennale des prix 2008-2009 est quasiment stable (+ 0,9%) par rapport à 2007-2008 mettant fin ainsi à une période de 12 années de hausse continue, de l'ordre de 6 à 7% par an.

Par ailleurs le marché 2009 s'est fortement contracté en volume, notamment pour les forêts de plus de 100 ha avec une baisse supérieure à 30 %.

Évolution du prix des forêts, du bois et des terres agricoles

Base 100 en 1997. Euros constants 2009. Terres et prés : prix annuel. Bois et forêt : prix biennaux.



Source: ONF - Terres d'Europe-Scafr d'après Safer - Société

Forestière

A défaut de chiffres non encore publiés pour 2010, le début de l'année semble rester sur la même tendance de contraction.

Toutefois à partir du 2^{ème} semestre, un net redémarrage de l'activité « transactions » s'est opéré et s'est même accéléré vers la fin de l'année avec une augmentation sensible de la

demande et des prix. Le début de l'année 2011 confirme cette tendance haussière, tant sur les prix que sur le nombre de transactions.

L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

L'année 2010 aura été nourrie à la fois par des initiatives que nous avons prises ou par celles aux qu'elles nous sommes associés et par nos propositions faites dans le cadre d'évolutions législatives ou réglementaires.

Parmi les initiatives prises figure tout d'abord notre code de bonne conduite pour l'investissement forestier. Compte tenu des particularités de ce placement par acquisition ou souscription de parts de groupement forestier et du traitement fiscal spécifique qu'il offre aux investisseurs, l'ASFFOR a souhaité énoncer, sous forme de recommandations, les règles de bonne conduite à respecter en la matière.

L'éligibilité récente de l'investissement forestier au dispositif TEPA en matière d'ISF, renforce ce besoin de transparence. Nous estimons indispensable que, quelque soit le cadre juridique dans lequel les intervenants en matière d'investissement forestier exercent leurs activités, cette déontologie soit respectée.

Bien que la commercialisation des produits d'investissements forestiers concernés par ce code ne relève pas, à strictement parler, de la compétence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), cette dernière considère que les recommandations formulées s'inspirent des principes auxquels se réfèrent les instruments financiers. En conséquence ce code paraît à l'AMF bienvenu.

Chacun des adhérents de l'ASFFOR s'engage à respecter ces recommandations du seul fait de son adhésion. à l'ASFFOR. Ce code a aussi fait l'objet d'une large diffusion auprès des organisations de Conseillers en gestion patrimoine indépendants, des différentes administrations concernées (finances et agriculture), des organisations professionnelles forestières.

Par ailleurs nous sommes impliqués dans la création du **Club carbone forêt bois**. Ce club a été fondé à l'initiative commune de CDC Climat Recherche, qui en assure l'animation, de l'Office National des Forêts et de sa filiale ONF Internationale, du FCBA (pôle économie énergie prospective), de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, de la Forêt privée française (Fédération des Forestiers Privés de France, UCFF, CNPF et IDF), de l'ASFFOR, du Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest. L'ensemble de la forêt est donc partie prenante dans ces travaux.

Partant du constat que la forêt constitue l'outil de stockage du carbone le plus performant dans la lutte contre le changement climatique, les travaux du Club visent à fédérer les efforts de recherche et à mettre en place les conditions pratiques permettant aux entreprises et collectivités d'accéder aux marchés du carbone au travers de la filière forêtbois française. En valorisant le carbone forestier, l'objectif est de faire bénéficier la filière et notamment les producteurs forestiers, de nouvelles sources de revenus en utilisant les marchés du carbone :

 Analyser les mécanismes existants de valorisation du carbone forestier (mécanismes de projets du protocole de Kyoto, projets volontaires, systèmes australien et néo-zélandais),

- Mutualiser les retours d'expériences pratiques en France et à l'étranger,
- Développer des outils économiques de valorisation du carbone là où ils font défaut avec notamment l'accès aux marchés volontaires dans la mesure où, aujourd'hui en France, les marchés réglementés ne reconnaissent pas le rôle de la forêt.

Après une réunion de lancement, qui a bénéficié d'une bonne couverture presse, le Club a commencé ses travaux et compte actuellement plus de vingt membres.

La Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, votée en juillet 2010, a mérité une attention particulière car, en dépit de son intitulé, elle comporte un volet forestier significatif.

En premier lieu le dispositif d'assurances sur l'étude duquel nous étions mobilisés en 2009 avec nos partenaires de la forêt privée, Forestiers Privés de France et Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest, a finalement trouvé sa place dans cette loi : son article 68 crée le compte épargne d'assurances pour la forêt et définit de nouvelles conditions pour créer une assurance dommages en forêt.

Toutefois le dispositif retenu, en dépit des nombreuses propositions d'amendement que nous avons présentés avec nos deux partenaires, reste parfois éloigné de nos demandes :

- Le compte épargne d'assurance pour la forêt ne répond pas aux besoins des professionnels et ne devrait pas connaître un grand succès ; en effet :
 - les sommes déposées ne bénéficieront pas de la fiscalité forestière, au regard des dispositifs ISF et mutations à titre gratuit, et ne pourront être affectées au financement des investissements forestiers; le dispositif distingue ainsi assurance et investissement,
 - o il n'est pas accessible aux groupements forestiers,
 - o les sommes déposées sont plafonnées à 50 000 €,
 - la mise en œuvre du compte épargne est complexe et donc coûteuse pour les établissements qui le proposeront au regard de son intérêt limité pour la clientèle.
- L'instauration du Comité national de gestion des risques en forêt est innovante; l'ASFFOR, avec ses deux partenaires, a demandé à en faire partie et suggère une composition équilibrée entre représentants de l'Etat, assureurs et assurés; bien que cette instance soit consultative, elle suivra l'évolution de la mise en place du marché de l'assurance dommages en forêt et se prononcera sur la notion de forêts assurables ou pas,
- Cet article marque le désengagement progressif de l'Etat en matière de nettoyage et reconstitution de peuplement après tempête lorsque les forêts seront considérées comme assurables; ce désengagement sera effectif à partir du 1er janvier 2017; en conséquence cette disposition crée une obligation d'assurance et étend le marché de l'assurance dommages à une part plus significative de la forêt française,
- Afin de faciliter la mise en place de ce marché et d'inciter les propriétaires forestiers à s'assurer, un dispositif temporaire permettra de déduire de son impôt sur le revenu le montant de la prime d'assurance; cette réduction d'impôt sera limitée dans le temps et dégressive.

Considérant malgré tout qu'un outil existe, ASFFOR, avec la Fédération et le SYSSO, a

établi un contrat cadre d'assurances de manière à couvrir les besoins de la diversité des propriétaires, et de leur(s) forêts(s), qu'ils représentent. Ce cahier des charges servira de base de consultation auprès des assureurs identifiés comme déjà présents sur ce marché ou susceptibles de s'y intéresser.

Par ailleurs d'autres volets de cette loi nous concernent et notamment :

- les Groupements fonciers agricoles (GFA) dont toutes les parts sont dorénavant placés sur un même pied d'égalité au regard de l'ISF et des mutations à titre gratuit, quelque soit leur mode de détention antérieur; c'est une demande ancienne qui est ainsi satisfaite et qui va faciliter le marché secondaire des parts de GFA,
- afin de favoriser la mobilisation des bois, est créé un corps de gestionnaires forestiers professionnels; ces intervenants supprimeront les anciens « hommes de l'art » et permettrons au personnel des sociétés de gestion, sous réserve de remplir les conditions fixées, d'accéder à ce nouveau corps de gestionnaires; aussi nous avons connaître notre position afin que le gestionnaire forestier professionnel agisse dans l'intérêt exclusif du client et en toute indépendance, prévienne les conflits d'intérêt, respecte les règles de concurrence soit autant de points qui ne figurent pas dans le projet actuel de décret,
- un droit de préférence est instauré pour les riverains forestiers de petites parcelles forestières en cas de vente de celles-ci; si l'esprit du dispositif est pertinent car il facilitera le regroupement du foncier forestier, sa mise en œuvre apparaît complexe et source d'action future en nullité; l'usage devra permettre d'apprécier l'intérêt de cette disposition.

Enfin la **Loi de finances pour 2011**, en fin d'année, est venue apporter des exigences nouvelles pour les groupements forestiers éligibles au dispositif TEPA et la réduction de l'ISF au titre de la souscription au capital de PME.

Dorénavant les groupements forestiers, dont les associés voudront bénéficier de cette mesure, devront employer au moins deux salariés. La mise en œuvre de cette nouvelle exigence va alourdir les charges et compliquer la gestion car l'essentiel des groupements n'ont pas de personnel et sous-traitent leurs tâches. Il y aura donc lieu de suivre l'instruction qui accompagnera ce dispositif afin de prévoir des emplois à temps partiel dans le cadre du Code du travail.

A n'en pas douter, les propositions que nous faisons et les démarches que nous engageons s'inscrivent dans une conjoncture d'ensemble favorable à la forêt et à l'investissement forestier.

En tant qu'organisation professionnelle, notre objectif prioritaire demeure d'apporter des capitaux nouveaux à la forêt et aux placements réalisés sous forme collective.

Nous demeurons par ailleurs le partenaire naturel des acteurs de la filière forêt bois. Depuis notre création, nous nous sommes aussi attachés à faire évoluer l'environnement fiscal et juridique de l'investissement forestier, de manière à assurer sa promotion et à préserver sa compétitivité par rapport aux autres supports d'investissement.

Cette année nous n'avons pas dérogé à ces objectifs : chacun des représentants légaux de nos membres s'y sont particulièrement employés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au terme de cette assemblée le mandat des Administrateurs suivants arrive à échéance :

- le Groupement Foncier Viticole de la NONCIATURE,
- le Groupement Forestier de BEAUSEJOUR,
- le Groupement Forestier de la COMPAGNIE des LANDES.

Nous vous demandons de les renouveler dans leur fonction pour la durée statutaire de trois années. Celle-ci prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se prononcera sur les comptes de l'an 2013.

Par ailleurs l'assemblée aura également à se prononcer, conformément à nos statuts, sur la ratification :

- d'une part de l'admission de nouveaux membres, il s'agit de quatre groupements forestiers,
- puis de la nomination de l'un d'entre eux, le groupement forestier de CHESNAIE-PINSONNELLERIE comme administrateur; son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se prononcera sur les comptes de l'an 2013.

Nous vous remercions par avance de vous prononcer favorablement sur les résolutions correspondantes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION